

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.3/36/L.67/Rev.1
25 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

NOV 27 1981

UN/SA COLLECTION
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Aspects sociaux des activités de développement des
Nations Unies

Algérie, Bangladesh, Inde, Italie, Pays-Bas, Philippines, Roumanie
et Yougoslavie : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Prenant acte de la résolution 1981/24 du Conseil économique et social, en date du 6 mai 1981, sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies,

Consciente du fait que les recommandations figurant dans le rapport 1/ du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies seront à nouveau examinées par le Conseil économique et social, lors de sa première session ordinaire de 1982, conformément aux décisions 1981/175 et 1981/176 du 23 juillet 1981, par lesquelles le Conseil a prié le Secrétaire général de préparer et de présenter des observations sur l'applicabilité des recommandations principales du Groupe de travail spécial, leurs incidences sur le programme et la coordination et leurs incidences sur les ressources,

1. Invite le Conseil économique et social, compte tenu de ses décisions susmentionnées, à prêter, lors de sa première session ordinaire de 1982, toute l'attention requise à l'application des recommandations figurant dans le document E/1981/3 sur les aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies;

2. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, un rapport sur l'application des décisions pertinentes du Conseil économique et social relatives aux recommandations figurant dans le document E/1981/3, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Conseil économique et social".

1/ Document E/1981/3.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. No specific content can be transcribed.]